

MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2026

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

En fonction : 12

Présents : Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Philippe LAPP, Adjoint, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Annick BAUER, Brice BUTZERIN, Marc SAUR, Line HAEGY.

Excusés :

Stéphanie MEY (procuration à Corinne SICK), Stéphanie KARRER (procuration à Philippe LAPP)

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 21h30 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 8 décembre 2025
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Acquisition d'une parcelle place de la mairie
4. Approbation de la convention Surveillance crues
5. Rémunération des agents recenseurs
6. Convention ENEDIS – implantation transformateur rue de l'III et ouvrages souterrains
7. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Sabine TRAWALTER, en qualité de secrétaire de séance,
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 DECEMBRE 2025

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : UTILISATION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Mme le Maire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été confiée en séance du 25 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Déclarations d'intention d'aliéner :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens cadastrés suivants :

- 2025-10 : vente section 29 parcelles 228+233+291 – rue de Rouffach
- 2025-11 : Vente section 27 parcelles 37+310+311 – 2 rue de Biltzheim
- 2026-01 : vente section 27 parcelle 216 – 5 impasse Schauenbourg
- 2026-02 : vente section 2 parcelle 196 – 3 rue des Fleurs

Travaux

- | | |
|--|-------------|
| - Garage Lach – calculateur et chauffage Kangoo | 1050.36 € |
| - Rosace – travaux pour enfouissement fibre mairie | 13 002.06 € |
| - ONF – plantations forêt du Thurwald (plants et protection - hors piquets | 16 377.38 € |
| - BREY menuiserie – ponçage et vernis tables monastères mairie et caveau | 3 144.00 € |
| - Garage Lach – radiateur VW | 1 712.15 € |
| - VIALIS – modification éclairage public bâtiment du Crédit Mutuel | 2 036.40 € |
| - Espace Bureaux – acquisition 2 tables et 6 chaises | 3 624.00 € |
| - Mack – impression bulletin communal | 5349.60 € |
| - + Repair – maquette bulletin communal | 1740.00 € |

POINT 3 ACQUISITION D'UNE PARCELLE PLACE DE LA MAIRIE

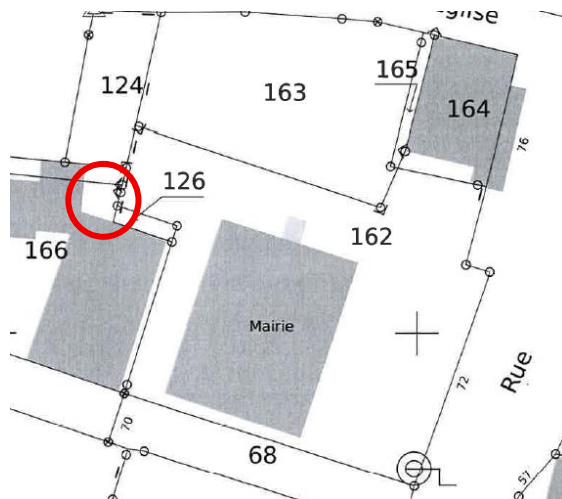
Mme le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie, il est judicieux d'intégrer le petit morceau de terre au pied de l'immeuble de la famille Schmoll.

Une parcelle de 17 m² serait ainsi à détacher de la parcelle section 02 n°166 appartenant à la SCI ELSOCA pour un montant de 8 000 € l'are.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle de 17m² à détacher de la parcelle 166/65 section 02 pour un montant de 1360 €
- Dit que les frais d'arpentage et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- Charge Mme le Maire de signer l'acte à intervenir et tout document y relatif.

**POINT 4 CONVENTION DE SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'ILL**

Mme le Maire :

Rivières de Haute Alsace nous a soumis un projet de tripartite entre la Commune d'Oberhergheim et le Syndicat Mixte de l'III et Rivières de Haute Alsace, convention relative à la gestion et la surveillance du système d'endiguement de l'III de Meyenheim à Sundhoffen – Rive droite.

Des modifications réglementaires, imposent au Syndicat Mixte de l'III de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé. L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la Commune d'Oberhergheim, le Syndicat Mixte de l'III et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation joint. La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Ce contact est un élu. Ses coordonnées (Nom prénom, téléphone) seront transmises à RHA ainsi que toute modification ultérieure.

La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** cette convention
- **autorise** Mme Le Maire à la signer.

POINT 5 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Mme le Maire expose :

En séance du 11 septembre dernier, nous avons nommé Maryline STANGER en tant que coordonnateur communal ainsi que Sabine HADIDI et Vanessa SUTTER comme coordonnateurs adjoints et précisé que les agents recenseurs seraient nommés par arrêté municipal avant la fin de l'année 2025.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement qui s'élèvera à 2398 €.

Aussi, je propose que les trois agents recenseurs, Mmes Isabelle KRETZ, Sabine MACHER et M. Jean-Marie MARTY qui ont été nommés par arrêté municipal comme vacataires, soient rémunérés sur la base du reversement de la dotation forfaitaire de recensement, au prorata du nombre d'habitants et de logements recensés, à savoir : 2 € par logement et 0,80 € par habitant.

Mme le Maire relaie son échange avec la superviseur de l'INSEE et en particulier les bons résultats de la collecte (respect des taux d'avancement au fil des semaines, faible nombre de logements non enquêtés ...)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les propositions susvisées.

POINT 6 CONVENTION DE SERVITUDE DU RESEAU SOUTERRAIN HTA - ENEDIS

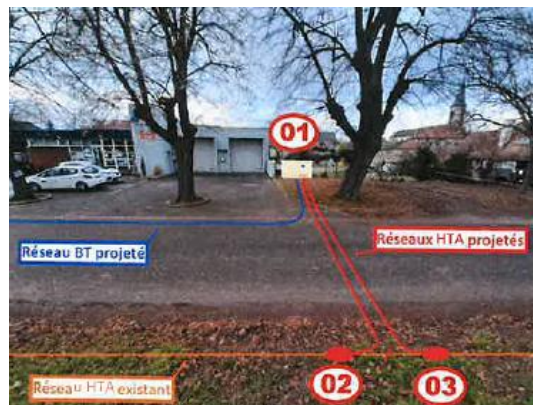
Mme le Maire expose :

Pour projet de construction du pôle médical Les Bords de l'Ille au 37a rue Principale, ENEDIS, ne disposant pas des puissances de raccordement nécessitées par le projet, s'est basé sur une puissance globale de raccordement de 80kVA triphasé (immeuble). Or, lors de la demande de raccordement, Vitalige a demandé une puissance de 121 KVA, ce qui dépasse la capacité du poste de transformation « Centre ». L'installation d'un nouveau poste est donc apparue nécessaire.

Rue de l'Ille, au pied de la digue, passe une ligne souterraine haute tension. Aussi, ENEDIS a sollicité la commune afin de trouver un emplacement rue de l'Ille, section entre les deux ponts, pour installer ce nouveau poste nécessaire à l'alimentation de l'ensemble des locaux du Pôle médical.

La cour de l'atelier communal a été retenue à cet effet.

La Commune est amenée à signer une convention de mise à disposition du terrain pour accueillir le futur poste de transformation « Caserne », c'est-à-dire installer un poste de transformation et ses accessoires sur une surface de 20 à 30 m² parcelle 133 section 02 ainsi qu'une convention de servitudes pour les ouvrages souterrains (implantation sur sa propriété des canalisations souterraines et leurs accessoires sur une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 3 mètres et si besoin, les bornes de repérage).



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Charge Mme le Maire de signer ces deux conventions et tout document y afférent.

POINT 7 DIVERS

Prochaine séance : lundi 9 mars 2026

Plantations dans le Thurwald : 1400 plants seront plantés dont 400 merisiers, 300 châtaigniers, 700 chênes sessiles. Les volontaires pour aider à la plantation sont invités à s'inscrire en mairie.

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 22h00